



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, GOURVES Muriel, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir CARIOU Philippe à BERTHOLOM Cyril, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine

ABSENTE/ EXCUSEE : Madame CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Madame Karine CORNIC

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 02 AVRIL 2024
DATE D'AFFICHAGE : 02 AVRIL 2024

DCM N°2024-2-2

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29 et L 1612-12,

Sur proposition du Maire, Monsieur Christian RIVIERE est élu président de séance pour ce point de l'ordre du jour,

Vu le projet du compte administratif de la Commune au titre de l'exercice 2023 qui s'établit comme suit:

Section de fonctionnement :

Recettes :	2 353 094.93 €
Résultat 2022 reporté :	+ 100 000.00 €
Dépenses :	1 800 690.79 €
Résultat de clôture 2023	+ 652 404.14 €

Section d'investissement

Recettes :	2 278 810.84 €
Solde 2022 d'exécution :	+ 367 417.41 €
Dépenses :	1 213 387.69 €
Résultat de clôture 2023:	+ 1 432 840.56 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2024,
Entendu le rapport de Monsieur Christian RIVIERE, Adjoint aux finances,

Monsieur le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal arrête à 18 voix POUR le compte administratif 2023 tel qu'il vient de lui être proposé.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

